

sont modifiées du tout au tout depuis un demi-siècle. Gouvernants et capitaines d'industrie inclinent de plus en plus à adopter des méthodes par lesquelles, grâce aux contributions tant de l'Etat que des industriels, les primes ne sont pas entièrement acquittées par l'assuré. Et voilà pourquoi ce problème appelle actuellement l'attention du Parlement.

Quant à l'aspect constitutionnel de la question, c'est-à-dire les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral, cela n'a pas d'importance pour l'instant. Il suffit de faire observer que le problème revêt aux yeux du pays une importance telle qu'il mérite d'être soumis à l'examen d'un comité parlementaire. De plus, il est bon d'ajouter que plus un pays est jeune au moment où il commence à habituer la population à pratiquer l'épargne et l'application au travail, mieux ce sera pour lui lorsqu'il aura atteint l'âge mûr et dans la suite. Le seul regret que manifestent les dirigeants de ce mouvement dans les vieux pays, c'est de n'avoir pas été en mesure d'établir un pareil système plus tôt; de fait, plus on retarde et plus les difficultés s'accroissent, étant donné la moyenne plus élevée de l'âge des assurés et l'accroissement du nombre des ouvriers industriels.

Or, à l'heure qu'il est, l'opportunité nous est offerte de nous enquérir sur ce problème, puisque les mots qui constituent le fond de la résolution sont les suivants: "l'établissement d'un système d'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité"; or, pour moi, ce passage de la résolution comporte le versement de primes. Et l'industrie devra contribuer au paiement de ces primes tout comme elle le fait sous le régime de la loi des indemnités en cas d'accident. Cependant, jusqu'à quel point, dans cet ordre d'idées, l'industrie et l'Etat devraient-ils contribuer au paiement des primes de l'assuré? Voilà l'aspect du problème qui devrait être examiné et décidé par un comité parlementaire.

Une observation d'un honorable député de ce côté-ci de la Chambre, qui dit ne pas compter sur l'assistance de son parti, m'a plutôt surpris. Quiconque a lu l'histoire et est au fait de l'évolution des lois sociales en Angleterre, devrait savoir que le premier député travailliste à atteindre le rang de conseiller privé dans la métropole a déclaré, après une enquête minutieuse: "Le parti conservateur nous a fait plus de concessions en cinq ans que les libéraux au cours d'un demi-siècle." Il saurait que le parti conservateur est sincèrement disposé à exiger, autant qu'il le peut, l'adoption de toutes les mesures propres à encourager la pratique de l'épargne et de l'économie, le développement de l'initiative et de

l'activité et la protection des citoyens dans leur vieillesse, afin qu'ils se sentent heureux et fiers et puissent regarder leurs concitoyens et face sans penser qu'ils dépendent de la charité publique.

M. J. J. E. GUERIN (Sainte-Anne): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les arguments invoqués à l'appui de cette proposition; mais je ne peux pas croire qu'elle ait réellement pour but d'amener une décision positive de la part du comité, car elle ne lui donne aucune instruction spécifique. Elle demande au comité des relations industrielles et internationales d'étudier la question. L'étude est une chose très indéfinie; elle peut durer une semaine, un mois, une année ou même un siècle. Pour faire une étude sérieuse de la question, il faudrait établir un plan quelconque et dire quand, comment et quoi étudier.

Pourquoi renvoyer la proposition au comité des relations industrielles et internationales? Je n'en comprends pas la raison. Pour étudier sérieusement la question, il faudrait la soumettre à un comité spécial et distingué, composé de membres de la Chambre et non à un comité permanent dont je doute qu'il se réunisse une fois par session. Je doute qu'il se soit réuni une fois cette année et je suis presque sûr que ses séances, l'an dernier, ont dû être très espacées. S'il doit se réunir aussi souvent à l'avenir que dans le passé, je suis obligé de conclure que la motion, telle qu'elle a été présentée, est très innocente et a pour seul but de donner une consolation imaginaire à certains députés dans leurs ardents efforts pour faire croire au public en général qu'ils sont les premiers à montrer la voie de la générosité. Nous cherchons tous à faire le plus de bien au plus grand nombre de gens possible et c'est notre devoir de faire tout ce que nous pouvons pour soulager nos concitoyens. Mais notre constitution est établie de telle sorte que tout se passe très bien lorsque nous vaquons à nos propres affaires. C'est aux provinces qu'il appartient essentiellement de veiller sur l'individu et la famille. Je crois donc que nous sortirions de notre sphère si nous allions nous immiscer dans des questions qui ne sont pas de notre ressort. Le manque d'emploi ne cause guère de préoccupation dans la province de Québec. Comme l'honorable député de Bagot (M. Morin) l'a dit, ceux qui cherchent du travail n'ont qu'à aller dans Bagot ou n'importe quel autre comté de la province de Québec et ils seront tout de suite occupés. Personne n'est encore mort de faim au Canada. C'est une chose inconnue ici, et il n'y a dans le pays personne qui ne soit à

[L'hon. M. Bennett.]